

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 MARS 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Sont absents : Messieurs les conseillers :
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2017 et de la séance extraordinaire du 21 février 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de février 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 28 février 2017

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 744 233, 317, rue des Bosquets

6.3 Demande de dérogations mineures concernant le lot numéro 4 742 606, 555, chemin du Sommet

6.4 Adoption du Règlement numéro 11270-2017 modifiant le Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017

6.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 11280-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de confirmer que les résidences de tourisme au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) sont incluses dans la classe « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) »

6.6 Avis de motion / Règlement décrétant un emprunt de 4 010 000 \$ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

6.7 Octroi de contrat / Campagne de mesure de débit du réseau d'égout domestique / EnviroServices inc.

6.8 Acquisition de terrain / Lot numéro 4 743 793 / 33, rue des Sentiers

- 6.9 Engagement d'un directeur au Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 6.10 Engagement d'une technicienne aux loisirs
- 6.11 Participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

33-03-2017

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec l'ajout du point suivant :

*6.12 Représentation municipale / Assemblée générale annuelle de
la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) / Année 2017*

34-03-2017

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2017 et de la séance extraordinaire du 21 février 2017**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2017 et de la séance extraordinaire du 21 février 2017 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

- 4. **CORRESPONDANCE**
- 4.1 **Liste de la correspondance du mois de février 2017**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de février 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2017

Attendu la vacance au poste de directeur des finances, ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2 Adoption des comptes à payer au 28 février 2017

Attendu la vacance au poste de directeur des finances, ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. AFFAIRES COURANTES

35-03-2017

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 23 février 2017;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé

APPUYÉ par le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

36-03-2017

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 744 233, 317, rue des Bosquets

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 744 233, correspondant au 317, rue des Bosquets, laquelle vise à régulariser la marge de recul avant secondaire du bâtiment principal existant à 4,77 mètres, alors que la norme réglementaire de la marge de recul avant secondaire d'un bâtiment principal, dans la zone 56-H, est de 6 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 23 février 2017 et recommande au conseil municipal de l'accepter puisqu'elle régularise une situation passée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 744 233, correspondant au 317, rue des Bosquets.

37-03-2017

6.3 Demande de dérogations mineures concernant le lot numéro 4 742 606, 555, chemin du Sommet

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 742 606, correspondant au 555, chemin du Sommet, laquelle vise à régulariser la superficie de l'écurie existante en cour arrière qui est de 112,4 mètres carrés, alors que la superficie maximale pour une écurie est de 80 mètres carrés;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 7.2.12 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise également à régulariser la marge de recul latérale et la marge de recul arrière de l'enclos existant à 3,77 mètres et à 8,08 mètres, alors que la norme réglementaire des marges de recul latérale et arrière d'un enclos d'écurie est de 10 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la dérogation est l'article 7.2.12 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 23 février 2017 et recommande au conseil municipal de la refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 742 606 concernant la superficie de l'écurie, mais refuse la dérogation mineure en ce qui a trait aux marges de recul de l'enclos d'écurie.

38-03-2017

6.4 Adoption du Règlement numéro 11270-2017 modifiant le Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 février 2017;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11270-2017 modifiant le Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

39-03-2017

6.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 11280-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de confirmer que les résidences de tourisme au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) sont incluses dans la classe « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) »

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, tel que modifié, crée notamment la classe d'usage « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) »;

ATTENDU QUE les résidences de tourisme, au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (c. E-14.2), sont incluses dans cette classe sans toutefois être spécifiquement nommées;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter une telle spécification;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 2 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 11280-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de confirmer que les résidences de tourisme au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) sont incluses dans la classe « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) », lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6.6 Avis de motion / Règlement décrétant un emprunt de 4 010 000 \$ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement décrétant un emprunt de 4 010 000 \$ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées.

40-03-2017

6.7 Octroi de contrat / Campagne de mesure de débit du réseau d'égout domestique / EnviroServices inc.

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés pour procéder à une campagne de mesure de débit du réseau d'égout domestique sur le territoire;

ATTENDU l'ouverture des soumissions tenue le 23 février 2017;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+ en date du 2 mars 2017;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à octroyer un contrat à la firme EnviroServices inc. afin de procéder à une campagne de mesure de débit du réseau d'égout domestique, et ce, pour un montant de 20 885 \$ \$ plus taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

41-03-2017

6.8 Acquisition de terrain / Lot numéro 4 743 793 / 33, rue des Sentiers

ATTENDU QUE la propriétaire du lot numéro 4 743 793 souhaite se départir de son terrain;

ATTENDU l'offre reçue de cette dernière en date du 4 février 2017;

ATTENDU que le conseil municipal a manifesté son intérêt à acquérir ce lot;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir le lot numéro 4 743 793, situé au 33, rue des Sentiers, et ce, pour un montant de 5 318 \$.

Que M. Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat notarié à cette fin;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents pertinents à cette transaction.

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Ville.

42-03-2017

6.9 Engagement d'un directeur au Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler la vacance au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de monsieur Charles Tremblay à titre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du 13 mars 2017. Le salaire est fixé à l'échelon 4 de la catégorie d'emploi « Cadres intermédiaires ».

QUE le directeur général soit autorisé à signer un contrat de travail avec monsieur Tremblay.

43-03-2017

6.10 Engagement d'une technicienne en loisirs

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler la vacance au poste de technicien(e) en loisirs;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de madame Ann-Julie Lamarre au poste saisonnier temps plein de technicienne en loisirs à compter du 13 mars 2017, et ce, pour une durée de 30 semaines. Le salaire est fixé à l'échelon 1 de la catégorie d'emploi « Technicienne comptable, secrétaire de direction et technicienne en loisirs ».

44-03-2017

6.11 Participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU QUE les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tiendront les 4 et 5 mai 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la conseillère Mme Hélène Thibault, le conseiller M Jean Perron, et le directeur général, M. Jacques Arsenault, à assister aux assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec;

QUE les dépenses relatives à cette participation soient financées à même le budget d'opération 2017.

45-03-2017

6.12 Représentation municipale / Assemblée générale annuelle de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) / Année 2017

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) tiendra son assemblée générale annuelle des membres sociétaires le 31 mars prochain;

ATTENDU QUE la Ville est membre sociétaire de la MMQ et désire être représentée lors cette assemblée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal désigne monsieur Jean Perron, conseiller municipal, à titre de délégué pour représenter la Ville lors de l'assemblée générale annuelle de la MMQ le 31 mars prochain;

QUE les dépenses relatives à cette participation soient financées à même le budget d'opération 2017.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire entretient la population sur les sujets suivants :

7.1 Aide financière pour le projet de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

Le 13 février dernier, le ministre des Affaires municipales, M. Martin Coiteux, nous informait que le projet de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées était admissible à une aide financière de 3 328 300 \$ dans le cadre du programme sur l'eau potable et le traitement des eaux usées. Cette aide financière représente 83 % du coût maximal admissible de 4 010 000 \$. Un montant de 1 323 300 \$ nous parviendra du gouvernement du Québec et le solde de 2 005 000 \$ proviendra du gouvernement du Canada.

Une annonce publique faite par les ministres des deux paliers de gouvernements impliqués a eu lieu à Ste-Anne-de-Beaupré le 1^{er} mars dernier.

7.2 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 20 mars prochain.

7.3 Journée internationale des femmes

La Journée internationale des femmes sera soulignée cette année le mercredi 8 mars prochain.

7.4 Changement d'heure

Le passage à l'heure avancée (ou heure d'été) au Québec se fera dans la nuit de samedi à dimanche, **du 11 au 12 mars 2016**, à 2 h du matin. Il nous faudra donc avancer l'heure pour le retour à l'heure avancée de l'est.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 05.

46-03-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 05.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier